



**COMPCORP
SIAP**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le 23 septembre 2004
Pour diffusion immédiate**

**LE SECTEUR DES ASSURANCES DE PERSONNES APPROUVE
L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS
La SIAP offre une protection proportionnelle de 85 %**

Toronto (Ontario) – Au cours de l'assemblée générale annuelle, les sociétés membres de la SIAP ont approuvé une importante augmentation de la protection de la SIAP, qui offre maintenant aux titulaires de police d'assurance vie et maladie une protection supérieure, grâce à la mise en place de la protection proportionnelle de 85 %. La protection améliorée s'applique aux polices actuellement détenues par tous les titulaires canadiens et aux nouvelles polices souscrites auprès d'une société membre.

La SIAP protégeait auparavant les garanties jusqu'à certains niveaux. La protection améliorée qu'elle offre aujourd'hui couvre maintenant 85 % de toutes les garanties « prévoyance » (revenu mensuel, frais de santé et capital décès). Ainsi, ces garanties sont maintenant protégées jusqu'à concurrence de 85 % ou de l'ancien niveau de protection, s'il était plus élevé, de la façon suivante :

- Revenu mensuel : 2 000 \$ par mois ou 85 % des garanties promises
- Frais de santé : 60 000 \$ ou 85 % des garanties promises
- Capital décès : 200 000 \$ ou 85 % des garanties promises

La SIAP protège toujours les garanties « épargne », à savoir les valeurs de rachat et les valeurs capitalisées, jusqu'à concurrence de 60 000 \$.

« Le secteur canadien des services financiers se porte très bien, et l'industrie des assurances de personnes, quant à elle, jouit d'une excellente réputation sur le plan de sa capacité de remplir ses promesses envers les consommateurs », a précisé le président et chef de l'exploitation de la SIAP, Gordon Dunning. « Il est peu probable que votre assureur devienne un jour insolvable; cependant, la mise en place de la protection proportionnelle de 85 % procure aux titulaires de police plus de protection et de sécurité quant aux garanties contractuelles. Nous sommes heureux de pouvoir améliorer la couverture accordée aux consommateurs grâce à cette nouvelle protection renforcée et novatrice. »

La SIAP est une société à but non lucratif, créée par l'industrie des assurances de personnes, dont l'objectif est de protéger les titulaires de police canadiens contre la perte de leurs prestations par suite de la faillite d'une société membre. Fondée en 1990, la société s'est bâtie une solide réputation grâce aux efforts déployés pour soutenir les titulaires de police et limiter les pertes. Depuis ses débuts, la SIAP a vécu trois cas d'insolvabilité et protégé près de trois millions de Canadiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les garanties sont protégées, veuillez visiter le site Web de la SIAP, à l'adresse www.siap.ca, ou communiquer avec notre service à la clientèle, au 1-800-361-8070.

Demande de renseignements des médias : Josée Rheault, Spécialiste en communication
Tél. : 416-359-2969
Cellulaire : 416-829-8079
Courriel : jrheault@siap.ca